

AVIS /
Registre des activités de traitement

**Articles 13, 14 et 30 du règlement général sur la
protection des données de l'UE (2016/679)**

Date de rédaction : 27/03/2018

Il se peut que nous mettions à jour ou que nous révisions cet Avis/Registre des activités de traitement à tout moment, en vous en informant comme la législation applicable peut l'exiger. Votre droit à la portabilité des données et/ou à la limitation du traitement, le cas échéant, deviendra applicable le 25 mai 2018.

1. Responsable du traitement / Entreprise	Orion Pharma BVBA Battelsesteenweg 455D 2800 Malines Belgique +32(0)15641020
2. La personne responsable / la personne de contact	<i>Stephan Van Nieuwenhove</i> Orion Pharma BVBA Battelsesteenweg 455D 2800 Malines Belgique +32(0)15641020 e-mail : <i>Stephan.vannieuwenhove@orionpharma.com</i> Coordonnées de la Déléguée à la protection des données : Heidi Arala e-mail: <i>privacy@orion.fi</i>
3. Nom du fichier de données	<i>Registre de transparence</i>
4. La finalité du traitement des données à caractère personnel/ les destinataires (ou les catégories de destinataires) des données à caractère personnel / la base juridique du traitement des données à caractère personnel	<p>La finalité d'utilisation de ce fichier de données est de permettre au responsable du traitement de collecter, de traiter et de rapporter publiquement les transferts directs et indirects de valeurs aux médecins praticiens et aux étudiants en médecine autorisés à prescrire des médicaments en vue de respecter les exigences locales en matière de transparence dans le cadre de la législation, d'une autorité et/ou d'une autoréglementation du secteur.</p> <p>Nous pouvons partager vos informations avec des tiers, comme ceux qui nous soutiennent en réalisant des opérations techniques, comme le stockage de données et l'hébergement. Si la propriété ou le contrôle d'Orion Corporation ou de l'intégralité ou d'une partie de nos produits, services ou actifs changent, il se peut que nous cédions vos données à caractère personnel au nouveau propriétaire, au successeur ou au cessionnaire.</p> <p>Le responsable du traitement ne divulguera pas les données collectées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable du traitement publiera les données collectées tel que requis par les exigences de transparence applicables dans le cadre de l'autoréglementation du secteur (le « EFPIA Code on Transfers of Value from Pharmaceutical Companies to Healthcare Professionals and Healthcare Organisations », le « EFPIA Disclosure Code »).</p> <p>Le fondement juridique pour le traitement des données à caractère personnel est</p>

	<p>l'intérêt légitime du responsable du traitement ou d'un tiers/l'intérêt légitime du public : besoin d'une transparence accrue s'agissant des interactions entre le secteur pharmaceutique, les PSS et le responsable du traitement : conformité avec les autorités et/ou l'autoréglementation du secteur]. (Règlement général sur la protection des données de l'UE, Article 6.1.f). Nous traitons uniquement les données à caractère personnel sur la base de nos intérêts légitimes, dans les cas où nous estimons, en évaluant les intérêts, que les droits et les intérêts de la personne concernée ne priment pas sur notre intérêt légitime.</p>
5. Contenu du fichier de données	<p>Le fichier de données contient les groupes suivants de données de médecins praticiens et d'étudiants en médecine autorisés à prescrire des médicaments : nom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse électronique, montants des transferts de valeur à la personne.</p>
6. Source des informations	<p>Les données sont collectées par le responsable du traitement auprès de la personne concernée.</p>
7. Période de conservation des données à caractère personnel	<p>Les informations demeurent disponibles publiquement pendant une période de trois années à compter de la date à laquelle les informations ont été publiées pour la première fois. Cependant, le responsable du traitement est tenu de stocker les informations sur les transferts de valeur pendant au moins cinq années après la fin de chaque période de rapport. En outre, le responsable du traitement conserve les informations aussi longtemps que nécessaire pour que le responsable du traitement respecte les obligations légales ou contractuelles, ou pour établir, exercer ou se défendre de réclamations juridiques. Lorsque les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires à ces fins, les données à caractère personnel seront supprimées en toute sécurité.</p>
8. Principes de protection du fichier de données	<p>A. Fichier de données manuelles</p> <p>Les données manuelles sont stockées dans une zone à l'accès limité, et sont uniquement disponibles pour les personnes autorisées.</p> <p>B. Informations électroniques : le fichier de données est conservé dans un dossier protégé considéré comme des informations confidentielles.</p>
9. Droit d'accès et réalisation du droit d'accès	<p>Après avoir fourni suffisamment de critères de recherche, la personne concernée disposera du droit d'accès aux données qui la concernent contenues dans le fichier de données à caractère personnel ou un avis indiquant que le fichier ne contient pas de telles données lui sera transmis. Dans le même temps, le responsable du traitement fournit à la personne concernée des informations sur les sources des données contenues dans le fichier, sur les utilisations des données dans le fichier et les destinations des données divulguées.</p> <p>La personne concernée qui souhaite avoir accès aux données qui la concernent, comme susmentionné, introduit une demande à cet effet auprès de la personne responsable, chez le responsable du traitement, en envoyant un document signé personnellement ou portant une autre vérification comparable.</p>
10. Droit de s'opposer au traitement	

	<p>Si le fondement juridique pour le traitement des données à caractère personnel est l'intérêt légitime du responsable du traitement, la personne concernée est en droit de s'opposer au traitement pour des motifs afférents à sa situation particulière.</p> <p>Si la personne concernée souhaite exercer les droits susmentionnés, elle peut introduire une demande à cet effet auprès de la personne responsable, chez le responsable du traitement des données, en envoyant un document signé personnellement ou portant une autre vérification comparable par écrit au représentant du responsable du traitement des données désigné à la section 2 des présentes.</p>
<p>11. Rectification, limitation du traitement et effacement</p>	<p>Un responsable du traitement rectifiera, effacera ou complètera, à sa propre initiative ou à la demande de la personne concernée, sans retard indu, les données à caractère personnel contenues dans son fichier de données à caractère personnel si elles sont erronées, inutiles, incomplètes ou obsolètes pour la finalité du traitement. Le responsable du traitement évitera également la diffusion de ces données si cela peut compromettre la protection de la confidentialité de la personne concernée ou ses droits.</p> <p>La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement si la personne concernée conteste l'exactitude des données à caractère personnel traitées, si la personne concernée affirme que le traitement est illégal et que la personne concernée s'oppose à l'effacement des données à caractère personnel et demande plutôt la limitation de leur utilisation ; si le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement, mais que la personne concernée en a besoin pour l'établissement, l'exercice ou la défense de réclamations en justice ; ou si la personne concernée s'oppose au traitement aux termes du Règlement général sur la protection des données de l'UE en l'attente de vérifier que les motifs légitimes du responsable du traitement priment sur ceux de la personne concernée. Lorsque le traitement est limité pour les raisons susmentionnées, la personne concernée qui a obtenu la limitation du traitement est informée par le responsable du traitement avant que la limitation du traitement ne soit levée.</p> <p>Si le responsable du traitement rejette la demande de la personne concernée pour la rectification d'une erreur, un certificat écrit est émis à cet effet. Ce certificat mentionne également les raisons du refus. Le cas échéant, la personne concernée peut saisir le Médiateur pour la protection des données.</p> <p>Le responsable du traitement adopte des mesures raisonnables pour notifier l'effacement aux responsables du traitement à qui les données ont été communiquées et qui traitent les données. Le responsable du traitement signale la rectification aux destinataires à qui les données ont été diffusées et à la source des données à caractère personnel erronées. Cependant, il n'y a aucun devoir de notification si cela s'avère impossible ou exagérément difficile.</p> <p>Les demandes de rectification sont adressées au représentant du responsable du traitement désigné à la section 2 des présentes.</p>